

## 2018\_CT2\_135

### **OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Demande de subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre d'une plateforme de Conseil en Mobilité et Accompagnement des plans de Mobilité sur le Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

---

Le 15 mai 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 mai 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à GACHON Loïc – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BENKACI Moussa donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUDON Jacques – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FREGEAC Olivier donne pouvoir à BARRET Guy – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à MALAUZAT Irène – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RENAUDIN Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – SUSINI Jules donne pouvoir à MERCIER Arnaud – TERME Françoise donne pouvoir à de SAINTO Philippe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BACHI Abbassia

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMEN Mireille – BOULAN Michel – BURLE Christian - GALLESE Alexandre – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TALASSINOS Luc

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Aménagement du territoire  
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

■ Séance du 15 mai 2018

**03\_2\_05**

■ **Demande de subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre d'une plateforme de Conseil en Mobilité et Accompagnement des plans de Mobilité sur le Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Transports, Déplacements et Accessibilité

#### ■ Séance du 17 Mai 2018

7033

#### ■ Demande de subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre d'une plateforme de Conseil en Mobilité et Accompagnement des plans de Mobilité sur le Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence est engagée dans la réalisation de nouveaux projets au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Face aux enjeux prioritaires posés par la congestion du trafic routier - particulièrement dans le cadre lié aux activités professionnelles (domicile-travail / intra-zones d'activité) -, ainsi qu'au seuil critique des pollutions atmosphériques et de leurs conséquences étayées par un ancrage fort de l'autosolisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose la mise en œuvre d'une véritable plateforme centrale des Plans de Mobilité, capable de répondre aux attentes fortes du monde économique.

Cet outil constitue une réponse effective et concrète à un double besoin lié à l'exercice de la compétence Conseil en Mobilité :

Accompagner les entreprises dans leur mise en conformité avec l'obligation légale en matière de Plans de Mobilité, d'une part ; créer un instrument de conseil multi-usages (influence, changement comportemental et mesure de résultats de report modal), d'autre part.

L'objectif du projet de services est d'assurer l'accompagnement des référents d'entreprise chargés des démarches de mobilité depuis la phase de réflexion initiale jusqu'à la mise en œuvre et la promotion de la démarche, ainsi que pour la phase d'évaluation pour laquelle ils seront responsabilisés.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_135-  
DE  
Date de télétransmission : 24/05/2018  
Date de réception préfecture : 24/05/2018

L'objectif opérationnel est le report modal effectif de l'autosolisme thermique vers tous les autres modes de déplacement domicile-travail promus par la mise en œuvre de Plans de Mobilité d'entreprise(s) et d'administration (s) à l'échelle territoriale de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ces objectifs seront au cœur d'un dispositif d'assistance et support au service de la collectivité ainsi que des entreprises qui la sollicitent.

Ces services seront intégrés comme étant un composant de la palette de services de l' « Agence des Mobilités Métropolitaines » inscrite à l'Agenda de la Mobilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'accompagnement et animation des démarches de mobilité en entreprise se décomposera en sous-ensembles :

- 1) Un service support, permettant de recueillir les demandes exprimées par les entreprises et d'assurer une assistance complète, doté d'un « portail » (numéro unique d'accès téléphonique et accès internet simplifié pour contact), assurant l'orientation des requêtes et diffusant les informations de premier niveau.  
Il aura également un rôle d'assistance de la collectivité, pour l'enregistrement et le suivi de l'ensemble des démarches, véritable plateforme de gestion et observatoire des Plans de Mobilité ;
- 2) Un accompagnement, conseil et suivi individualisé à destination d'entreprises, administrations ou collectivités déjà engagées dans le cadre d'un PDM en cours, que ce soit individuellement ou à l'échelle de grandes zones et de Plans de Mobilité Inter-entreprises, ou à destination de démarches nouvellement initiées, avec un volet prospection pour cette dernière catégorie ;
- 3) L'accompagnement de la collectivité au sein d'une cellule pluridisciplinaire pour la relocalisation d'entreprises et l'aménagement ou requalification de zones, instaurée en partenariat avec les différentes Directions concernées par ces projets, dont la Direction du Développement Économique.

Ce conseil et suivi sera soutenu par des prestations de complément :

- La production de feuilles de route individualisées et cartographies,
- L'accompagnement individuel au changement modal,
- L'organisation et fourniture de petits déjeuners ou collations, support à des échanges sur les mobilités au sein des entreprises.

Entre autres axes d'intervention, la plateforme centrale assurera l'audit et l'enrichissement des Plans de Mobilité et l'incitation des entreprises à contractualiser avec l'AOM des objectifs d'engagement à des résultats.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tous les documents y afférents.

La mise en œuvre de cette opération et des services fournis sont estimés pour une durée de 3 ans, à 580 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de ce marché est le suivant :

<b>ORGANISMES SOLLICITES</b>	<b>TAUX SOLLICITES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES</b>
ADEME PACA	27.60 %	160 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	72.40 %	420 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la mise en œuvre d'une plateforme centrale des Plans de Mobilité, ainsi que des services de Conseil en Mobilité à destination des entreprises de la Métropole Aix-Marseille-Provence dont elle aura la charge
- Qu'il convient de solliciter une subvention auprès de l'ADEME et de tout autre organisme

**Délibère**

**Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

La recette constatée est inscrite au Budget primitif 2018 et suivants du Budget Annexe « Transports » de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section de fonctionnement - Nature 748— Sous politique C260

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Demande de subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre d'une plateforme de Conseil en Mobilité et Accompagnement des plans de Mobilité sur le Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

---

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **23 MAI 2018**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_135-  
DE  
Date de télétransmission : 24/05/2018  
Date de réception préfecture : 24/05/2018